

GOVERNEMENT DU DISTRICT DE COLUMBIA

Département des services d'emploi



MURIEL BOWSER
MAIRE

UNIQUE MORRIS-HUGHES
DIRECTEUR ITÉRIMAIRE

Avis public aux employeurs et employés du District de Columbia pour des congés familiaux payés

Avis est par les présentes donné que, conformément à la Loi de 2016 portant modification de la loi sur les congés payés universels (« Loi sur les congés payés »), tous les employeurs couverts seront tenus de verser un montant égal à 0,62 % du salaire de chacun de ses employés couverts au Fonds de mise en œuvre des congés payés universels au 1er juillet 2019. Les contributions seront collectées électroniquement, au moyen d'une taxe sur la masse salariale, auprès du Département des services d'emploi (DOES), Bureau des congés familiaux payés (OPFL), sur une base trimestrielle.

Employé couvert

Un employé couvert est un travailleur d'un employeur couvert qui consacre plus de 50 % de son temps de travail pour le compte de cet employeur à travailler dans le District de Columbia ; ou dont l'emploi pour l'employeur couvert est situé dans le District et qui passe régulièrement une partie importante de son temps de travail pour le compte de cet employeur couvert dans le District et pas plus de 50 % de son temps de travail pour le compte de cet employeur couvert dans un autre juridiction.

Employeur couvert

Un employeur couvert est une personne physique, une société de personnes, un entrepreneur général, un sous-traitant, une association, une entreprise, une fiducie commerciale ou un groupe de personnes qui, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou toute autre personne, y compris par le biais des services d'une agence de placement temporaire ou d'une entité similaire, emploie ou exerce un contrôle sur les salaires, les heures ou les conditions de travail d'un employé et est tenu de payer une assurance-chômage pour le compte de son employé. Un employeur couvert est également un travailleur indépendant qui a participé au programme de congés payés mis en place conformément à la Loi sur les congés payés.

Toutes les communications avec les employeurs couverts, les employés couverts, les candidats, les personnes éligibles, les prestataires de soins de santé, les examinateurs de réclamations et DOES OPFL ont lieu par téléphone, par courriel et par le biais du portail en ligne à compter du 1er juillet 2019. Pour plus d'informations sur la mise en œuvre du programme Congés familiaux payés, veuillez consulter le site Web does.dc.gov.

Les commentaires sur cet avis et toute demande d'information doivent être adressés à :

Department of Employment Services
Office of Paid Family Leave
4058 Minnesota Ave. NE
Washington, DC 20019
does.opfl@dc.gov